

(A)

(N° 147.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1919-1920

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1920 (1)

Tableau XII. — Défense nationale.

Rapport de la Commission de la Défense nationale.

Présents : MM. DE RO, président-rapporteur ; CARPENTIER, CUPERUS, le comte DE BROQUEVILLE, le baron D'HUART, DUMON (Alphonse), LIBIOULLE, VAN WETTER et WACRENIER.

MESSIEURS,

La Commission de la Défense Nationale du Sénat a reconnu l'inéluctable nécessité d'une armée solide, nombreuse, bien équipée, puissamment armée et outillée.

Elle a la conscience d'exprimer ainsi le sentiment unanime de la Nation qui, instruite par une cruelle expérience, entend se prémunir contre une nouvelle violation de ses frontières, et se trouve décidée à tous les sacrifices plutôt que de subir encore cette humiliation et les ravages qui l'ont suivie.

L'invasion et la dévastation du pays peuvent et doivent lui être désormais épargnées ; l'historique bravoure de tous ses enfants groupés sans distinction de classes qui vient de s'affirmer une fois de plus à la face du monde en est un sûr garant.

Mais la Belgique se doit à elle-même de ménager tant d'existences précieuses ; à cet effet, elle doit adopter une organisation militaire modèle, tenant compte de tous les progrès modernes.

Il faut que l'armée nationale, la première exposée aux assauts de voisins d'une mentalité malsaine, se trouve à même de les repousser en attendant les renforts d'alliés loyaux qui ne manqueront pas de venir rallier nos régiments en cas d'agression.

(1) Budget, n° 120.

Il faut donc qu'elle soit dotée des meilleurs fusils, mousquetons et mitrailleuses; de la meilleure artillerie, de la meilleure aviation : en un mot, il lui faut plus qu'à toute autre, l'abondance et l'efficacité du feu, en même temps qu'elle soit à l'abri de toute surprise.

Et quelles que soient les charges à supporter, la nation préférera les consentir plutôt que de s'exposer à une nouvelle occupation alors qu'elle a encore la vision de ruines toujours fumantes, la sensation de souffrances demeurées poignantes, de blessures non encore cicatrisées.

C'est sous ces impressions que votre Commission, profondément pénétrée de ce devoir patriotique, formule les vœux suivants devant la Haute Assemblée :

I. Le fusil automatique doit remplacer le fusil à répétition ; il présente de sérieux avantages et il donnera à nos soldats une inébranlable confiance en eux-mêmes que feu le lieutenant-général baron Vandersmissen jugeait indispensable aux troupes destinées à affronter l'ennemi.

Que de régiments de cavalerie tournèrent bride devant des adversaires qui les chargeaient avec des armes meilleures !

Que de brigades d'infanterie se débandèrent devant des ennemis dont les projectiles les atteignaient plus rapidement !

II. Notre artillerie doit être munie de canons à longue portée qui lui évitent l'amère déception, infligée au cours de la dernière guerre, et dans nos forts et en rase campagne à nos artilleurs si adroits cependant, si bons pointeurs et si déterminés, lorsqu'ils se voyaient impuissants à répondre au feu écrasant des Allemands qui les dominaient à des distances qu'ils ne pouvaient atteindre.

III. Notre aviation doit être infiniment plus nombreuse et plus puissante.

Nous avons l'heureuse fortune de posséder des aviateurs de haute race qui déploieront un merveilleux sangfroid et une audacieuse intrépidité au cours des récents et rudes combats livrés dans les airs.

Et nous constatons avec amertume que certains ont quitté le pays où se trouvent confinés en des emplois où s'atrophient leurs maîtresses capacités.

Or, la situation générale demeure profondément troublée : une guerre nouvelle débiterait fatalement par des attaques aériennes.

Il est de toute urgence de former sous la direction de ces héros un personnel d'élite pourvu d'un matériel complet, abondant et perfectionné, de façon à faire disparaître, à bref délai, la sérieuse avance que les pays voisins ont prise sur nous.

IV. Il y a lieu d'endiguer la vague de découragement qui envahit notre corps d'officiers.

Après avoir fait preuve d'incomparables qualités guerrières, un grand nombre recherchent des emplois dans la carrière civile.

Notre superbe armée si martiale, si brillante, si impressionnante lors du retour au pays, va s'effritant parce que beaucoup de ses meilleurs officiers abandonnent les rangs.

Cet exode s'accroît : il doit être arrêté sans tarder par le relèvement des traitements.

Certes, l'officier ne demande qu'à accomplir sa belle et grande mission, la plus noble qui soit puisqu'elle consiste à mettre son existence et sa vie au service du pays.

Mais ce chevaleresque dévouement ne doit pas être accompagné de privations.

En effet, l'officier doit réunir un ensemble de qualités physiques, morales et intellectuelles qui n'est pas exigé dans les autres professions.

Il lui faut demeurer jour et nuit à la disposition de ses chefs, n'ayant aucun instant disponible dans la journée s'il désire augmenter ses ressources par un travail accompli en dehors de ses heures de service : ce serait d'ailleurs contraire au prestige qu'il doit exercer sur la troupe.

Aucun n'est assuré d'arriver aux grades élevés ni à l'âge de la pension entrevus dans les illusions de jeunesse : un accident, une maladie déprimante, une erreur de tactique l'exposent à une retraite prématurée.

Enfin, le soin de l'uniforme et l'achat des montures, le changement de garnison, presque fatal à chaque promotion, lui imposent de lourdes et constantes dépenses.

Cependant, que de remarquables caractères se rencontrent au sein de notre corps d'officiers : la conquête militaire et administrative du Congo, les combats de la dernière guerre mirent en relief leur bravoure, leur endurance, leur jugement, leur ardent patriotisme.

Pourquoi dès lors ne pas leur assurer une situation qui les place à l'abri de la gêne, eux et leurs familles, et leur permette de consacrer au pays toute leur débordante activité.

Il faut donc relever le traitement des officiers et ce, sans plus tarder.

Que le Gouvernement ne se retranche pas derrière l'insuffisance de ressources budgétaires.

Le Parlement ne lui a pas marchandé son concours chaque fois qu'il y fit appel et puisqu'il les entrevoit en d'autres domaines — nous nous bornerons à citer les travaux de la gare centrale et de la jonction Nord-Midi — il doit les trouver à tout prix lorsqu'il s'agit de construire solidement le rempart de notre indépendance, de notre existence même qui s'appelle l'armée nationale.

L'histoire se refuserait à concevoir que la Belgique, grandiosement sublime en 1914, lorsque faisant preuve d'une énergie unique dans les fastes de l'humanité, elle n'hésita pas un seul instant à affronter seule ce géant militaire formidable, qu'était l'armée allemande, se montrerait parcimonieuse et mesquine lorsqu'il s'agit de récompenser et d'assurer l'avenir des braves qui la firent entrer dans l'immortalité.

Napoléon ne décernait-il pas à ses maréchaux d'opulentes dotations ?

L'Angleterre ne récompense-t-elle pas de même, depuis un siècle, ses officiers victorieux ?

Sans entrer dans cette voie, il apparaît de la dernière urgence que nous conservions notre cadre d'officiers en leur assurant une situation digne de

leur haute valeur, de leur légendaire mérite et du prestige qu'ils doivent conserver.

V. Les préoccupations de votre Commission vont aussi à nos vaillants sous-officiers.

Nul n'ignore qu'à côté d'officiers déterminés et instruits, une armée bien recrutée doit avoir un cadre de sous-officiers épris de leur carrière et gardiens de l'esprit de régiment.

Pour les conserver sous le drapeau ou l'étendard qui a reçu leur engagement, il faut également assurer l'existence de ces auxiliaires précieux dont la plupart sont mariés, et prémunir leur vieillesse contre l'infortune, la misère et la maladie.

Jamais nous ne sommes plus profondément émus qu'en rencontrant ces vétérans dont l'attitude et le physique militaire trahissent le glorieux passé, mais qui dans nos villages, dans nos bourgs, dans nos villes continuent à en imposer à leurs concitoyens par leur prestance et la droiture, la sûreté de leur jugement.

Leurs avis sont religieusement écoutés et leur bon sens, toujours doublé de bonté, apaise souvent des discussions orageuses par des solutions salutaires et partant acceptées.

Et quelle bienfaisante influence exercent leurs patriotiques associations dans leur salubre propagande !

C'est une race à encourager et à développer tant au point de vue de la défense nationale que dans l'intérêt général.

Nous devons ajouter que si nos renseignements sont exacts, l'heure est proche où ils vont recevoir satisfaction.

Nous en félicitons le Ministre de la Défense nationale.

*
* *

VI. Votre Commission exprime également le vœu de voir améliorer le casernement et la nourriture du soldat.

Le séjour à l'armée doit être rendu agréable; il faut que l'enfant du peuple y rencontre, tout au moins, le même confort qu'au logis familial. Quelle que soit la dépense, elle s'impose également.

VII. La Commission manifeste aussi son désir de voir mettre un terme aux doléances des anciens combattants et invalides de guerre qui impressionnent vivement l'opinion. La dette de reconnaissance contractée vis-à-vis de ces braves par la nation est trop évidente pour qu'elle ne s'empresse pas de l'acquitter généreusement : nous n'avons que trop tardé.

VIII. La Commission estime qu'il y a lieu de réparer une injustice dont se trouvent victimes les veuves des officiers qui ne contractèrent mariage qu'à l'heure de la retraite.

Durant toute la durée de leur temps de service, ils participèrent à l'alimentation de la caisse de pension.

Il est donc juste que leurs veuves jouissent de ses bienfaits.

IX. Dans le même ordre d'idées, il faudrait augmenter, en général, les pensions militaires aussitôt que les circonstances le permettront, car

c'est grâce à l'éducation militaire des anciens que notre armée occupa dans la grande guerre une place que les générations futures célébreront avec une légitime reconnaissance et avec enthousiasme dans les annales de notre histoire.

X. Votre Commission ne s'est pas prononcée sur la durée du temps de service, une autre Commission spéciale ayant été instituée à cet effet.

Elle recommande cependant la création d'une éducation sportive préparatoire dans toutes les écoles.

Celle-ci favorisera d'abord le développement physique si en faveur dans la nation anglaise et qui permet à celle-ci d'organiser en quelques mois une magnifique armée de plusieurs millions d'hommes.

L'un des membres de votre Commission a développé devant elle un projet qui fut adopté en principe à l'unanimité ; la Haute Assemblée en sera prochainement saisie.

Il y a lieu notamment d'enseigner, dès à présent à notre jeunesse, la natation dont l'ignorance coûta la vie durant la dernière guerre à des milliers de belligérants.

Pour le surplus, votre Commission attendra l'avis de ses collègues du Parlement et des chefs de l'armée.

Elle tiendra compte aussi des résolutions qui seront adoptées à cet égard par nos alliés voisins et notamment par la France avec laquelle une alliance militaire entre chaque jour davantage dans les vœux de la nation.

*
* *

Votre Commission vous propose à l'unanimité l'adoption du budget voté par la Chambre.

Certes, les chiffres des articles en sont élevés, mais l'heure de la diminution n'a pas encore sonné : les considérations qui précèdent nécessitent, au contraire, une augmentation.

Et tous les patriotes y souscriront.

Il ne s'agit plus de commettre les erreurs d'avant-guerre qui amenèrent un désastre sans précédent, dont la Belgique se relèvera cependant, grâce à sa puissante énergie.

Il est d'ailleurs permis d'espérer que les dépenses du ménage de la troupe et le coût des fourrages ne tarderont pas à fléchir.

La Commission ne propose pas d'amendement parce qu'elle a pleine confiance dans les intentions du Gouvernement et du Ministre de la Défense nationale, dont elle connaît la généreuse sollicitude.

Mais elle exprime néanmoins le désir de voir ses vœux réalisés dans un avenir prochain. La situation de l'Europe continue à demeurer inquiétante, le péril peut renaître demain.

Ce rapport fut adopté à l'unanimité sous cette réserve que deux membres ont déclaré demeurer partisans de la nation armée.

Le Président-rapporteur,
GEORGES DE RO.